



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



### Avis de construction

**Requérant** : M. Rolf Hirt-Alioth, Chemin des Marnins 46, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet** : M. Edgar Studer, Chemin des Pêcheurs 6, 2503 Biemme.

**Projet** : Construction d'un couvert pour deux voitures, au chemin des Marnins 46, sur la parcelle no 1659, ban de la Neuveville.

**Zone** : Maisons de vacances selon plan de protection des rives no 4 Poudeille-Chavannes.

**Genre de construction** : Fondations : béton ; Construction portante : acier ; Toit : plat ; Matériel : tôle profilée de couleur grise.

**Dimensions** : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 août 2018 au 10 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 août 2018

Services techniques de La Neuveville

### Avis de construction

**Requérant** : M. Frank Lüdicke, Rue des Mornets 35, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet** : M. Steve Sambiagio, Architecte HES, Rue du Pont-de-Vaux 30, 2525 Le Landeron.

**Projet** : Création d'un jardin d'hiver chauffé sous une terrasse existante, à la rue des Mornets 46, sur la parcelle no 451, ban de La Neuveville

**Zone** : H2.

**Genre de construction** : Façades : crépis et vitrages.

**Dimensions** : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 août 2018 au 10 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 10 août 2018

Services techniques de La Neuveville

**Police cantonale à La Neuveville**  
031 638 88 61

### RENTREE SCOLAIRE

Ecoles primaire  
et enfantine de La Neuveville

La rentrée des classes est fixée pour  
tous les élèves sauf pour les 1<sup>ère</sup> Harmos au :

**lundi 20 août 2018 à 8h 15.**

Les enfants qui entrent pour la première fois à l'école enfantine en 1<sup>ère</sup> Harmos commenceront  
lundi 20 août à 13h25.

### Police administrative

#### AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

En vertu du *Règlement de police administrative*, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée ;
- La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées :

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse. Leurs déjections seront enlevées par le détenteur. A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Toute infraction aux prescriptions  
ci-dessus est passible d'une amende.  
Merci de vous y conformer.

### Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,  
appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique  
pour les enfants

### SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Invitation à l'assemblée extraordinaire  
des délégués du Syndicat de communes  
Service des eaux TLN

**Judi, 6 septembre 2018 à 18h30,**  
administration communale La Neuveville  
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville

#### Ordre du jour

1. La Neuveville - route de Neuchâtel - étape 3  
- Crédit additionnel pour l'assainissement du réseau d'eau potable et hydrante sur une longueur de 266 mètres d'un montant de CHF 293'000 hors TVA

2. Décision

Syndicat de communes - Service des eaux TLN

### COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **25 août 2018, au plus tard.**

#### BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances,  
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,  
tél. 032 752 10 10, [compta@neuveville.ch](mailto:compta@neuveville.ch)

Le/la soussigné(e) passe commande ferme

de ..... litres de mazout.  
 Normal  
 Eco

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Signature : .....

Date : .....

Livraison prévue dans le courant  
du mois de septembre 2018

### Noctabus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctabus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctabus** au départ de la Place Pury  
(Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne)  
à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur le crédit d'engagement de CHF 470'300.- TTC pour le renforcement de l'infrastructure de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia (télé-réseau) du secteur Celliers-Ruveau a été publié dans la feuille officielle d'avis no 24 du 22 juin 2018 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum n'a été déposé à son encounter durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 10 août 2018  
LE CHANCELIER MUNICIPAL  
V. Carbone

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement sur la gestion du fonds spécial «Don Ferdinand Schenk» en faveur de la Commune municipale de La Neuveville (29920.51) a été publié dans la feuille officielle d'avis no 24 du 22 juin 2018 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encounter durant cette période. Le règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2018.

La Neuveville, le 10 août 2018  
LE CHANCELIER MUNICIPAL  
V. Carbone

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE  
ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du Règlement sur la gestion du fonds spécial «Donations et successions diverses» en faveur de la Commune municipale de La Neuveville (29920.50) a été publié dans la feuille officielle d'avis no 24 du 22 juin 2018 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encounter durant cette période. Le règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2018.

La Neuveville, le 10 août 2018  
LE CHANCELIER MUNICIPAL  
V. Carbone

**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

**AOÛT**

**Samedi 11** 9.30-11.30h  
**Lundi 13** 9.30-11.30h  
**Mercredi 15** 18-19h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire  
ADMINISTRATION COMMUNALE

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
DE LA DÉCHETTERIE**

En raison de la fête villageoise, la déchetterie se trouvant près du battoir sera fermée le

**Samedi 25 août 2018**

Nous vous remercions de votre compréhension.  
ADMINISTRATION COMMUNALE

**FETE DE LA MI-ÉTÉ AU NEUF CHALET**

Les bergers du Neuf Chalet vous invitent à venir les rencontrer à Chasseral à l'occasion de la fête de la mi-été le

**Samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Un cochon à la broche est au menu des festivités, le tout enrobé de musique champêtre.

Réservations au 032 751 20 40

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

**Nouvelles de l'administration****Frais d'accueil extrafamilial des enfants  
Premiers bons de garde en août 2019**

Le canton de Berne transforme son système de financement en faveur de l'accueil extrafamilial des enfants en crèche ou en famille de jour. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a mis en consultation une modification d'ordonnance auprès des milieux intéressés.

Les communes bernoises pourront distribuer aux parents intéressés en août 2019 les premiers bons de garde pour la prise en charge de leurs enfants dans des crèches ou des familles d'accueil. Il s'agit d'un progrès important dans le développement d'un système d'accueil répondant aux besoins. Le canton participera au financement de chaque bon distribué, en renonçant au contingentement actuellement en vigueur.

**Libre choix de la structure  
d'accueil des enfants**

Les bons de garde seront fonction des revenus des

parents, qui pourront les faire valoir dans les garderies et les familles d'accueil de jour de leur choix et réduire ainsi les frais à leur charge. Les communes pourront limiter le nombre de bons. Les parents qui souhaitent des bons doivent remplir plusieurs conditions, notamment attester le besoin d'une solution d'accueil. Toutes les explications se trouvent sur le site Internet. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre de la SAP. Les garderies et les organisations d'accueil familial de jour doivent elles aussi remplir des conditions d'admission.

**Décision en février 2019**

La consultation. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre dure jusqu'à la fin août. La SAP évaluera alors les réponses et, le cas échéant, adaptera le projet. Selon le calendrier prévu, le Conseil-exécutif adoptera l'ordonnance modifiée en février pour la faire entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le changement complet de système sera coordonné avec l'entrée en vigueur de la loi sur les programmes d'action sociale le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les communes qui ont besoin de davantage de temps

pour se préparer pourront ainsi mettre en place le système des bons de garde en 2020.

Une application Web pour simplifier l'administratif. L'inscription et le travail administratif requis pour les bons de garde seront dématérialisés au maximum. C'est pourquoi une plate-forme électronique sera mise à disposition à partir de mai 2019. Elle utilisera le logiciel développé dans le cadre d'un projet-pilote de la ville de Berne, qui a été adapté pour l'ensemble du canton. Conçu comme une application Web, il est mis à la disposition des communes.

Après un développement en collaboration avec la Direction de l'instruction publique, cette application servira également pour les inscriptions dans les écoles de jour à partir du printemps 2020.



### Risque d'incendies de forêt Interdiction des feux dans l'ensemble du canton de Berne

L'interdiction des feux en forêt et à proximité (à moins de 200 m) est étendue à l'ensemble du territoire du canton de Berne. Cette interdiction a été instaurée progressivement depuis le 26 juillet en raison de la sécheresse persistante. Elle concerne désormais aussi l'arrondissement de Frutigen – Bas-Simmental et la totalité de l'arrondissement d'Interlaken – Oberhasli.

En raison de la sécheresse persistante, les feux en forêt et à proximité sont interdits dans toutes les régions du canton de Berne. La première interdiction de l'été avait été prononcée le 26 juillet dernier par les préfets des arrondissements administratifs du Jura bernois, du Plateau et des Préalpes. Elle avait ensuite été étendue à deux reprises.

En dehors des zones d'interdiction (c.-à-d. à plus de 200 m d'une forêt), il est impératif de respecter les consignes suivantes :

Ne pas jeter d'allumettes ou de mégots de cigarette allumés.

Ne faire du feu pour des grillades que dans des foyers fixes, et avec la plus grande prudence.

S'abstenir totalement en cas de vent fort.

L'utilisation des barbecues électriques ou au gaz est autorisée.

Surveiller le feu en permanence et éteindre immédiatement les flammèches qui s'en échappent.

Toujours bien vérifier que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux.

Si un incendie se déclenche, alerter immédiatement les pompiers en appelant le 118.

### Évaluation des trois parcs naturels bernois

Le canton de Berne a mandaté l'Université de Berne pour vérifier si les parcs naturels régionaux du Gantersch, du Diemtigtal et du Chasseral ont réalisé leurs objectifs stratégiques. Cette évaluation est impérative pour que les parcs puissent conserver le label de la Confédération pendant une nouvelle période de dix ans à compter de 2022.

Situés totalement ou en majeure partie dans le canton de Berne, les parcs naturels régionaux du Gantersch, du Diemtigtal et du Chasseral ont démarré leur activité il y a six ans, après avoir obtenu le label « Parc » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en septembre 2011. Depuis, la Confédération prend en charge avec le canton leurs coûts de fonctionnement.

Le label «Parc» est attribué pour une durée de dix ans. Celui des trois parcs bernois arrive à échéance en 2022. Sa prolongation pour une nouvelle période de dix ans nécessite que l'on évalue si les parcs ont réalisé leurs objectifs stratégiques pendant la première période. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a mandaté l'Université de Berne à cet effet.

L'évaluation portera sur l'ensemble des objectifs du programme. Elle déterminera en outre si les parcs se sont développés dans le cadre de leur mandat légal et quelles sont les actions et les adaptations à

envisager. Les résultats fourniront au canton de Berne des éléments pour procéder, si nécessaire, à une adaptation de son plan directeur et de sa planification financière à partir de 2022. L'étude devrait être achevée fin 2019.

### Facturation de la deuxième tranche d'impôt 2018

L'Intendance des impôts envoie ces jours-ci près de 550 000 bordereaux d'imposition pour la deuxième tranche 2018 des impôts cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune. Ils portent sur un montant total de 2 milliards de francs. Cette deuxième tranche devra être réglée d'ici le 19 septembre. Un intérêt moratoire de 3% courra sur toute somme restant due après cette date. Les paiements anticipés reçus par l'Intendance des impôts avant le 12 juillet sont comptabilisés avec la deuxième tranche et déjà pris en compte dans le montant facturé.

### Campus Biel/Bienne : prochaine étape

Les travaux d'excavation sur l'aire Feldschlössli à Bienne progressent comme prévu, en coordination avec les fouilles archéologiques. A cet effet, la fosse est élargie et excavée progressivement. Suite à la démolition de l'ancien bâtiment Denner, sis 32 rue d'Aarberg, les palplanches seront enfoncées dans le sol par vibration. Ces travaux, qui dureront trois semaines environ, seront surveillés en permanence et des mesures seront prises si la valeur-limite pour les vibrations venait à être dépassée. Le début officiel de la construction du Campus Biel/Bienne de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) aura lieu en été 2019. Le bâtiment en bois, qui sera remis à la BFH à l'automne 2022, offrira des conditions de travail idéales aux quelque 2500 étudiants et enseignants des disciplines techniques de la BFH.

### Soutien de la Commission des finances à la péréquation

A une nette majorité, la Commission des finances recommande au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport sur le contrôle des résultats de la péréquation financière et de la compensation des charges. Les discussions ont porté surtout sur les charges de centre urbain des villes de Berne, de Bienne et de Thoun. Bien qu'elles aient augmenté, les indemnités forfaitaires ne devraient pas être relevées, mais distribuées plus équitablement.

La Commission des finances a examiné les affaires de la session de septembre. Parmi elles figure le rapport du Conseil-exécutif sur le contrôle des résultats de la péréquation financière et de la compensation des charges pour la période 2013 à 2016.

La loi oblige le gouvernement à vérifier l'impact du système au moins tous les quatre ans et à présenter ensuite au Grand Conseil un rapport ou un projet de modification de la péréquation financière. Le Conseil-exécutif renonce à réviser la loi, car il juge superflu d'adapter le système de péréquation financière et de compensation des charges. Les mécanismes centraux n'ont pas été remis en question globalement ni lors de l'évaluation, ni lors de la consultation.

La Commission des finances a débattu surtout de

la volonté du Conseil-exécutif de ne pas relever le montant total des indemnités forfaitaires allouées à Berne, Bienne et Thoun malgré l'accroissement des charges de centre, pour des motifs financiers principalement. La majorité a estimé qu'une augmentation n'est pas opportune compte tenu du programme d'allègement des finances adopté l'automne dernier. En revanche, la commission est favorable à l'instauration de l'égalité de traitement en matière d'indemnités. Les trois villes recevront désormais le même pourcentage (68,3%) pour leurs charges de centre urbain. L'indemnité était comprise jusqu'ici entre 60 et 71%.

Une partie de la commission s'est montrée critique envers la dotation minimale accordée aux communes financièrement faibles, qui tend à cimenter les structures et à entraver les fusions. D'autres membres ont rétorqué que le système de péréquation financière en tant que tel a pour effet de maintenir les structures, conformément au mandat constitutionnel. En outre, la révision de 2012 a permis de supprimer certains effets dissuasifs contre les fusions. Sur ce point aussi, la commission a suivi le Conseil-exécutif. Sans opposition, elle recommande au plénum de prendre connaissance du rapport de contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et de la compensation des charges.

### Centres d'intervention spéciaux de sapeurs-pompiers

La commission a en outre approuvé à l'unanimité deux contributions aux centres d'intervention spéciaux des sapeurs-pompiers dans la lutte contre les accidents causés par les hydrocarbures et les accidents dits ABC. Les 26 centres d'intervention spéciaux recevront 11,6 millions de francs pour les années 2019 à 2022 destinés à acheter du matériel, des équipements, des véhicules et pour la formation.

### Un crédit supplémentaire pour l'Office des immeubles

Des problèmes importants se sont posés au sein de l'Office des immeubles et des constructions lors de la clôture des comptes annuels 2016. Ils ont dû être résolus en recourant à un soutien externe. La commission recommande au Grand Conseil d'accorder un supplément de crédit d'environ 1,4 million de francs à ce titre.

«Quand j'ai de la difficulté à commencer la journée...  
... sentir la brume du matin sur mon visage me rafraîchit l'esprit.»  
Un conseil de Bernard M., sourdaveugle

Les personnes aveugles vous aident volontiers. Merci de les aider vous aussi.  
www.ucba.ch dons: compte 10-3122-5

**UCBAVEUGLES**  
Union centrale suisse pour le bien des aveugles



**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

**Horaires des déchetteries Diesse / Prêles**

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	17h00 - 19h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**COMMUNICATION  
AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS  
PAS DE BAINADE DES CHIENS  
DANS LES FONTAINES ET ABREUVOIRS**

Pour des questions d'hygiène, nous prions les propriétaires de chiens de ne pas baigner leur animal de compagnie dans nos fontaines.

Il est aussi important que ceux-ci ne se baignent pas dans les abreuvoirs des pâturages. L'eau étant souillée, les vaches ne boivent plus, ce qui crée un risque d'avortement !

Nous comptons sur votre collaboration et vous en remercions d'avance.

L'administration communale

**COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE**

Les personnes intéressées par une commande groupée d'huile de chauffage sont priées de s'adresser à Mme Alexia Lecomte, par téléphone au 078 865 80 60, par mail à [lecomte.a@hotmail.com](mailto:lecomte.a@hotmail.com) ou en renvoyant le bulletin ci-dessous d'ici au **mercredi 15 août 2018 au plus tard**, à **Mme Alexia Lecomte, Route de Prêles 15, 2516 Lamboing**.

a) Je passe commande de ..... litres d'huile de chauffage.

ou

b) Je passe commande du plein de ma citerne, soit ..... litres d'huile de chauffage.

Qualité  Normal  ECO

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

NPA/Localité : .....

No de tél. : .....

Signature : .....

Date : .....

**La livraison est prévue  
début septembre 2018**

parcelle no 2304, La Chauz 4, village de Lamboing

**Zone :** Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 août au 9 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 août 2018

Secrétariat communal

**Avis de construction**

**Requérants :** Mme et M. Nicole et Dieter Schneider, Les Morels 23, 2515 Prêles

**Auteurs du projet :** Idem

**Propriétaires fonciers :** Mme et M. Nicole et Dieter Schneider, Prêles

**Projet :** Construction d'un étang, parcelle no 2298, Route de Diesse 14, village de Lamboing

**Zone :** H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 août au 9 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 août 2018

Secrétariat communal

**Avis de construction**

**Requérant :** Madame Franziska Grünig, Route de La Neuveville 27, 2515 Prêles.

**Auteur du projet :** Pierre Chanez, Arch. EPFZ, Rue des Diamants 16, 2503 Biemme.

**Emplacement :** parcelle no 2602, au lieu-dit : "Route de La Neuveville 27", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

**Projet :** reconstruction d'une maison d'habitation après incendie avec capteurs solaires sur le pan Sud du toit et garage intégré, pose d'une citerne pour la récupération des eaux pluviales.

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** H2.

**Dérogations :** art. 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 août 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 juillet 2018

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Avis de construction**

**Requérant :** M. Ulrich Grossenbacher, Sous Banbois 3, 2515 Prêles

**Auteur du projet :** M. Ulrich Grossenbacher, Prêles

**Propriétaire foncier :** M. Ulrich Grossenbacher, 2515 Prêles

**Projet :** Remplacement des fenêtres existantes, parcelle no 2464, Sous Banbois 3, village de Prêles

**Zone :** Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 10 août au 9 septembre 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 10 août 2018

Secrétariat communal

**Avis de construction**

**Requérants :** Mme et M. Cora et Bernhard Blaser, La Chauz 4, 2516 Lamboing

**Auteurs du projet :** Idem

**Propriétaires fonciers :** Mme et M. Cora et Bernhard Blaser, Lamboing

**Projet :** Diverses constructions pour la garde d'animaux et pose d'une barrière autour du paddock,

**FÊTE NATIONALE DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2018  
A DIESSE REMERCIEMENTS**

Le Conseil communal tient à remercier tout spécialement le groupe de jass «Le 5 au nell» qui s'est occupé de l'organisation de la Fête nationale, ainsi que toutes les personnes qui se sont investies de près ou de loin pour que la fête soit belle.

Le Conseil communal





## DROIT DE CITÉ SUITE À UNE FUSION DE COMMUNE

En cas de fusion, les citoyens des communes municipales ou mixtes acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune. Leur nouveau droit de cité est automatiquement inscrit au registre de l'état civil.

Avec la nouvelle législation entrée en vigueur, les citoyens peuvent cependant, dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la fusion, demander à l'office d'état civil de l'arrondissement concerné d'inscrire le nom de leur ancienne commune entre parenthèse, à côté du nom de la commune fusionnée (exemple : Plateau de Diesse BE (Lamboing)).

**En vertu de l'article 31 LDC, les personnes titulaires du droit de cité d'une commune fusionnée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2017 peuvent également faire usage de cette possibilité dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Passé ce délai, cette demande ne sera plus possible.**

Les personnes intéressées, peuvent remplir le formulaire en ligne sur notre site internet ([http://www.leplateaudiedesse.ch/guichet\\_virtuel/ets-civils\\_bernois](http://www.leplateaudiedesse.ch/guichet_virtuel/ets-civils_bernois)) et l'envoyer directement à l'office d'état civil de Courtelary. La demande peut être individuelle ou pour toute la famille. Un émolument unique de CHF. 75.00 est facturé pour chaque demande, qu'elle soit individuelle ou pour toute la famille.

## DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 20 JUIN 2018

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2018 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 25 juin au 10 août 2018.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune ([http://www.leplateaudiedesse.ch/la\\_commune/assembles\\_communales](http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assembles_communales)).

L'administration communale

## PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



3<sup>ème</sup> trimestre 2018

### Stationnements

**Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00  
**Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15  
**Lamboing :** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

**18 août, 1<sup>er</sup> septembre, 15 septembre, 29 septembre**

L'administration communale

## GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 11 et 12 août 2018, le gardiennage sera assuré par Richard Moser et fils.

Le Comité

## SENTIER DES SCULPTURES LAMBOING MONT-SUJET

Soirée « contes & souper »,  
samedi 18 août 2018

Pour agrémenter une soirée d'été, l'équipe du sentier vous convie à une soirée « contes & souper » le samedi 18 août 2018 à 18h00 sur la plate-forme.

Mme Corine Müller de Lamboing contera des histoires d'oiseaux et sera accompagnée à la flûte par Mme Anouk Challandes. A la fin du spectacle, un déplacement (à pied ou en voitures) à la Bergerie du haut est prévu pour le souper.

En cas de pluie tout se déroulera à la Bergerie du haut dès 18h00.

Au vu des places assises restreintes sur la plate-forme, ainsi que pour l'organisation du repas, **une réservation est nécessaire** auprès des organisateurs.

Le prix du spectacle, avec le repas, est fixé à Fr. 25.00 par personne (boissons non incluses), payable sur place.

Inscriptions et renseignements  
auprès de Monsieur Gérard Racine  
032 315 13 88 - 078 897 62 90  
[racine-gerard@bluewin.ch](mailto:racine-gerard@bluewin.ch)

## COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2018

Comme indiqué dans notre annonce avant la pause estivale, la course se déroulera **les mercredis 12 et 19 septembre 2018** et nous emmènera à la chocolaterie Camille Bloch à Courtelary. La sortie se terminera par un souper au restaurant du Cheval Blanc de Lamboing.

Les rendez-vous sont fixés comme suit :

**me. 12.09.2018, rendez-vous au complexe communal du Battoir de Diesse à 13h15**

**me. 19.09.2018, rendez-vous à côté de l'administration communale à Prêles à 13h15**

Comme cette année nous organisons deux fois la même excursion, vous pourrez indifféremment choisir la date qui vous convient le mieux.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport jusqu'aux lieux de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription**.

Celles résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30 au no 032 752 10 77).

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous ou par téléphone au 032 315 70 70 **jusqu'au mercredi 29 août 2018 au plus tard. Le nombre de places dans les cars étant limité, ne tardez pas à vous inscrire !**

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous

revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

**Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de juin et de juillet.**

## Talon d'inscription Course annuelle des aînés 2018

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Localité : .....

Transport :  NON  OUI

No de tél. ....

Je participe à la sortie du :

me. 12.09.2018

(rendez-vous à 13h15 au Battoir à Diesse)

me. 19.09.2018

(rendez-vous à 13h15 à côté de l'administration communale à Prêles)

Je participe :

à la course et au souper au restaurant du Cheval Blanc à Lamboing.

à la course uniquement.

au souper au restaurant du Cheval Blanc à Lamboing uniquement (19h00).

A retourner

**jusqu'au mercredi 29 août 2018 au plus tard**  
à la Commune mixte de Plateau de Diesse,  
La Chaîne 2, 2515 Prêles

## Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44

Lundi au samedi de 8h - 20h

[info@aul-be.ch](mailto:info@aul-be.ch)

**SOULAGEZ  
VOS PROCHES**

Commandez la brochure «Mes dernières volontés» [www.143.ch](http://www.143.ch). Ce qu'il faut savoir et comment s'y prendre.



## Orientation confirmée par le nouveau gouvernement

Dans sa nouvelle composition, le Conseil-exécutif a confirmé l'orientation de la réforme des Directions définie en mars 2018. Il souhaite attribuer l'énergie et l'environnement à la Direction de l'économie publique (ECO) et transformer la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) en une Direction de l'intérieur et de la justice. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) ne sera pas scindée. La réforme pourrait être mise en œuvre en 2020, si le Grand Conseil donne son feu vert.

La réforme du Conseil-exécutif vise à adapter l'organisation des Directions cantonales en place depuis le milieu des années 1990 aux réalités actuelles. Son objectif principal est de regrouper certaines tâches au sein d'une même Direction et de limiter le nombre d'interfaces. Elle ambitionne également de mieux répartir le poids politique entre les sept Directions cantonales et d'optimiser l'attribution des compétences entre elles. En effet, l'analyse a mis en évidence un déséquilibre, au détriment de la Direction de l'économie publique en particulier.

Contrairement aux premières suppositions, il est apparu que la JCE dispose d'une marge de manœuvre politique semblable à celle des autres Directions puisqu'elle a la charge de l'organisation du territoire, des communes, des réductions de primes, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que des assurances sociales. Les travaux ont également permis de constater que les domaines de la SAP, la santé et les affaires sociales, sont à tel point imbriqués sur les plans politique, théorique et pratique qu'une partition se révélerait être plus préjudiciable que bénéfique.

### Renforcer l'Économie publique

Partant de l'analyse circonscrite du groupe de projet, le Conseil-exécutif dans sa nouvelle composition a décidé de soumettre au Grand Conseil un projet de mise en œuvre qui ne prévoit pas de diviser la SAP, contrairement à ce que proposait la motion Luginbühl. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre adoptée en novembre 2015. La réforme recentre les sept Directions sur leurs attributions principales et assure une répartition politiquement plus équilibrée. L'approche choisie ne bouleverse pas les portefeuilles actuels, mais mise sur des transferts ciblés, principalement entre l'ECO, la JCE, la SAP et la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE).

Les changements permettront de renforcer l'ECO, en y intégrant le domaine de l'énergie, actuellement du ressort de la TTE, et en y regroupant l'essentiel du domaine de l'environnement. L'ECO deviendra donc la Direction de l'économie publique, de l'énergie et de l'environnement. La Direction de l'intérieur et de la justice (ex-JCE), légèrement renforcée, aura la responsabilité de toutes les tâches ayant une incidence spatiale, comme l'organisation du territoire, la tenue du registre foncier ou la géoinformation. Actuellement éparpillées dans quatre Directions, les tâches touchant à l'enfance et à la jeunesse sont regroupées dans un seul et même office. L'actuelle TTE devient une pure direction des infrastructures, responsable de tous les domaines requérant des investissements importants, comme les transports publics, les routes, la protection contre les crues, les questions liées à l'eau ou la gestion du

patrimoine immobilier cantonal. Les autres Directions ne subiront tout au plus que des adaptations mineures.

Près de 300 collaboratrices et collaborateurs vont changer de direction. En outre, le canton entend profiter de la réforme pour modifier le nom des directions : Direction de l'économie publique, de l'énergie et de l'environnement (actuellement ECO), Direction de la santé publique et de l'intégration (SAP), Direction de l'intérieur et de la justice (JCE), Direction de la sécurité (Police et affaires militaires, POM), Direction des finances (inchangé), Direction de l'instruction publique et de la culture (Instruction publique, INS) et Direction des travaux publics et des transports (TTE).

### Adapter les tâches par ordonnance

En raison de la loi, réformer les Directions est actuellement un processus politique complexe qui requiert plusieurs années. Cela empêche le gouvernement d'adapter rapidement l'organisation de l'administration cantonale aux évolutions de la société et des besoins. Il projette donc de proposer au Grand Conseil, parallèlement à la réforme, une modification de la législation qui l'autorise à fixer les tâches des Directions par voie d'ordonnance.

À l'heure actuelle, sa compétence dans le domaine de l'organisation de l'administration se limite à la description détaillée des attributions. Les missions principales et les noms des directions figurent dans la loi d'organisation. Dans tous les autres cantons et à la Confédération, l'attribution des tâches aux départements est régie par ordonnance. La révision de la loi devrait fixer deux principes de base au gouvernement lors d'une réorganisation des directions : unité des tâches attribuées à chaque Direction et conduite rationnelle. En outre, les Directions devraient avoir des portefeuilles d'importance matérielle et politique équivalente afin que la charge de travail soit répartie de manière équilibrée entre les conseillers d'État. Cette conception, qui correspond à la pratique d'autres cantons et à celle de la Confédération, renforcerait la compétence du Conseil-exécutif bernois en matière d'organisation.

Après la décision de principe du gouvernement sur la réforme des Directions, le projet de loi et le rapport de mise en œuvre seront finalisés ces prochaines semaines. Ils seront mis en consultation à la mi-août. Le Grand Conseil se prononcera probablement lors de la session de septembre 2019. La réforme des Directions devrait être mise en œuvre au 1er janvier 2020 pour ce qui est du transfert des services administratifs. Certaines adaptations administratives ou comptables seraient opérées au 1er janvier 2021.

Les projets en cours, qui doivent être coordonnés avec la réforme des Directions, entreront en vigueur à des dates correspondant aux calendriers précédemment fixés. Il s'agit par exemple du déplacement de la POM vers la SAP du domaine de l'aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, du transfert de la SAP à l'INS de certaines tâches de pédagogie spécialisée ou de l'attribution à la JCE des prestations - actuellement assurées par la SAP - aux enfants et aux jeunes qui ont particulièrement besoin de protection de soutien.

### Soutien aux enfants ayant des besoins particuliers

Les foyers pour enfants et adolescents, le pla-

cement d'enfants et les aides éducatives de type ambulatoire seront à l'avenir tous pilotés, financés et surveillés selon des critères uniformes dans le canton de Berne. La responsabilité en a été confiée à l'Office cantonal des mineurs. Le Conseil-exécutif a chargé la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques de cette réorganisation pour début 2021.

Trois Directions et quatre offices se partagent aujourd'hui la responsabilité des structures stationnaires ou ambulatoires qui proposent des prestations pour les enfants nécessitant un soutien ou une protection particuliers dans le canton de Berne. Il s'agit de près de 90 foyers pour enfants et adolescents, subventionnés ou non, de familles d'accueil et d'aides de type ambulatoire, comme l'accompagnement socio-pédagogique des familles. Leur pilotage, leur financement et leur surveillance ne respectant pas des critères uniformes, la transparence et la comparabilité des coûts et des prestations en pâtissent.

### Nouveau modèle de pilotage

Un nouveau modèle de surveillance a été mis au point pour ce domaine d'activité en lien avec le projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne ». Il uniformise le pilotage, le financement et la surveillance de ces structures. Il établit un cadre cantonal contraignant assorti de compétences, d'instruments et de processus clairement définis. Le canton assume la responsabilité globale et se concentre sur la planification et le pilotage.

### Surveillance par une seule unité

Le Conseil-exécutif a attribué l'ensemble de ces tâches à l'Office cantonal des mineurs de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE). Celle-ci a été chargée d'élaborer les bases juridiques nécessaires à un pilotage, à un financement et à une supervision uniformes. Les travaux de mise en œuvre seront coordonnés avec la révision de la loi sur l'école obligatoire, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2021. La réorganisation sera accordée aussi avec le projet de réforme des Directions.

### Loi sur le repos pendant les jours fériés officiels

Le Conseil-exécutif a approuvé une modification de la loi sur le repos pendant les jours fériés officiels à l'intention du Grand Conseil. Elle assouplit le principe du repos pendant les jours de grande fête, comme le demande une motion adoptée par le parlement. Les communes devraient pouvoir autoriser des manifestations également les jours de grande fête (Vendredi saint, Pâques, Ascension, Pentecôte, Jeûne fédéral et Noël). Cette réglementation s'applique aujourd'hui déjà les dimanches et les autres jours fériés officiels. Le Grand Conseil examinera la révision vraisemblablement lors de la session de novembre 2018.





### Presque tous les jeunes francophones ont une formation

La quasi-totalité des 723 élèves en fin de scolarité de la partie francophone du canton de Berne ont trouvé une solution de formation pour leur avenir. Au 1<sup>er</sup> juin 2018, seule une vingtaine de jeunes étaient encore à la recherche d'une voie. Ce résultat ressort de l'enquête annuelle menée par les Centres d'orientation professionnelle du canton de Berne en collaboration avec les enseignantes et les enseignants des classes francophones de 11<sup>e</sup> année.

Selon l'enquête, la tendance à entrer directement en formation professionnelle initiale se confirme. Cela concerne tant les formations professionnelles en deux ans (Attestation fédérale de formation professionnelle, AFP) que celles en trois ou quatre ans (Certificat fédéral de capacité, CFC) par le biais d'un apprentissage en entreprise ou une école de métiers.

Dans la partie francophone du canton de Berne, 51,6% des élèves en fin de scolarité obligatoire choisissent une formation professionnelle. Ce choix concerne davantage les garçons (60,2%) que les filles (42,9%). Les efforts menés par le canton pour encourager une entrée directe en formation et pour promouvoir l'apprentissage – notamment à Bienne via un groupe de travail ad hoc ou encore par des actions telles que le Salon interjurassien de la formation – continuent de porter leurs fruits.

### Un sur cinq au gymnase

Cette année, un peu plus d'un élève sur cinq a opté pour le gymnase. Avec 21,3%, cette proportion correspond à la valeur moyenne des années précédentes. Cette voie attire davantage les filles (25,2%) que les garçons (17,4%). L'école de maturité spécialisée a enregistré une très légère diminution des inscriptions (5,9% en 2017, 5,5% en 2018).

Moins d'un cinquième des élèves sortant de l'école se tourne vers une solution transitoire (18,7%, contre 20,8% en 2017). Parmi ces 135 jeunes, 100 se sont orientés vers l'offre proposée par l'Année scolaire de préparation professionnelle (APP), qui séduit cette année davantage les filles (14,7%) que les garçons (13%). Les autres solutions transitoires choisies sont: une année axée sur la pratique par des stages ou le Semestre de motivation (2,1%), une année linguistique ou une solution transitoire privée (1,7%) et une année de préapprentissage (1,1%).

### Treize jeunes indécis

Au 1<sup>er</sup> juin, seulement 2,9% des élèves n'avaient aucune solution, qu'elle relève du secondaire II (AFP, CFC, écoles moyennes) ou de la transition I (APP, préapprentissage). Parmi ces 21 élèves, sept continuent à chercher une place d'apprentissage et treize sont encore indécis par rapport à leur avenir professionnel.

Dans la partie germanophone du canton, la proportion des jeunes ayant opté pour une entrée directe en formation professionnelle initiale a légèrement diminué (51%, contre 53,3% en 2017). Moins de jeunes sont encore à la recherche d'une place de formation professionnelle ou indécis (2,2% en 2017, 2,9% en 2018).

### Assez de places d'apprentissage

Au moment de la clôture de l'enquête, le nombre de places d'apprentissage offertes dans le canton

aux francophones dépassait largement le nombre d'élèves encore à la recherche d'une solution. On peut supposer que la proportion de jeunes choisissant une formation professionnelle initiale va donc encore augmenter. Des places d'apprentissage dans différents domaines professionnels sont proposées sur le site [www.erz.be.ch/placesappr](http://www.erz.be.ch/placesappr). Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre.

Les jeunes en quête d'une place d'apprentissage auraient avantage à élargir l'éventail des professions envisageables. Malgré l'effort du corps enseignant et de l'orientation professionnelle, nombre d'entre elles et eux ne prennent en considération que peu de métiers au moment du choix professionnel.

Les jeunes ouverts à des alternatives peuvent trouver une offre très étoffée d'informations concernant les 230 professions existant en Suisse sur le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch). Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre. Les Centres d'orientation professionnelle ([www.be.ch/op-centres](http://www.be.ch/op-centres)) continuent à aider les jeunes grâce à des consultations effectuées en fin d'année scolaire. Les jeunes qui, malgré leurs efforts, ne trouvent toujours pas de place d'apprentissage peuvent se tourner vers le service d'aiguillage cantonal de l'orientation professionnelle [www.erz.be.ch/service-aiguillage](http://www.erz.be.ch/service-aiguillage) en vue de trouver la solution la plus appropriée.

### Procédures simplifiées et indemnisation des entreprises

**Une insertion professionnelle réussie suppose un meilleur accès des milieux économiques aux informations sur les personnes à la recherche d'un emploi relevant du domaine de l'aide sociale et de l'asile. Le canton devrait indemniser les périodes d'initiation prolongées et simplifier les procédures administratives. En outre, davantage de conseillers en personnel devraient accompagner les personnes et les entreprises. Ces propositions ont été présentées par un groupe de travail temporaire sur l'insertion professionnelle institué par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale.**

Insérer rapidement les bénéficiaires de l'aide sociale, les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire est le seul moyen d'éviter qu'ils continuent à dépendre d'un soutien financier pendant de longues périodes. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a créé il y a neuf mois environ un groupe de travail constitué de représentants des milieux économiques, des services sociaux et de différentes institutions afin de définir des mesures efficaces d'intégration, axées sur les besoins de l'économie.

### Meilleur accès aux informations

Des efforts sont requis de la part de toutes les parties pour permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale de s'insérer aussi vite que possible sur le marché du travail et de subvenir seuls à leurs besoins. Pour le canton, une collaboration directe avec les milieux économiques est indispensable à l'insertion professionnelle. Lors des trois réunions du groupe de travail, il est apparu clairement que les représentants de l'économie souhaitent avoir un accès plus aisé et plus rapide aux informations. Un portail de recherche en ligne devrait être mis à disposition pour permettre aux employeurs de

trouver très vite des candidats potentiels.

### Périodes d'initiation indemnisées et procédures facilitées

Les milieux économiques seraient prêts à proposer plus d'emplois favorisant l'insertion, mais ils demandent que les périodes d'initiation prolongées ou les modèles de temps partiel soient indemnisés en fonction de la productivité. Il est également souhaité que l'embauche des personnes relevant du domaine de l'intégration prenne moins de temps aux entreprises, que ce soit pour sélectionner les candidates ou les candidats ou lors des procédures administratives impliquant des offices ou d'autres services. L'administration doit simplifier les processus et proposer de nouveaux modèles.

### Accompagnement par des job coaches

Pour accompagner les personnes et les entreprises, la SAP prévoit davantage de job coaches, ces conseillers en personnel qui connaissent bien les milieux économiques. En ce qui concerne les et les personnes admises à titre provisoire, il incombera aux futurs partenaires régionaux de la SAP de mettre en œuvre des modèles praticables. La SAP entend maintenir le dialogue avec les milieux économiques une fois le groupe de travail dissout, mais dans un cadre élargi.

### Rapport 2017 de l'Autorité de surveillance des institutions

Le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport annuel 2017 de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) qu'il a fait suivre à la Commission de gestion du Grand Conseil. L'ABSPF surveille au total plus de 1290 institutions, dont la fortune globale avoisine 188 milliards de francs. Le nombre d'institutions surveillées a diminué de 7% l'an passé, mais leur fortune s'est accrue. La situation des fondations classiques et des caisses de compensation pour allocations familiales est en revanche constante depuis des années. L'ABSPF a respecté le mandat légal d'autofinancement en 2017 aussi.

### Subventions 2019-2022 à la formation forestière initiale

Le gouvernement cantonal bernois a accordé 145 000 francs de subventions annuelles à la formation forestière initiale pour la période 2019-2020. L'antenne régionale Berne-Valais de l'association Ortra Forêt Suisse est responsable depuis 2014 de la formation forestière initiale et des cours interentreprises, de la procédure de qualification et de la surveillance des apprentissages. Le nombre de contrats d'apprentissage ayant contre toute attente diminué ces dernières années, le mode de subventionnement en faveur de l'Ortra BE/VS a été adapté. La formation forestière initiale est essentielle à l'entretien durable des forêts dans le canton de Berne.

**Une urgence?**  
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!  
Peut-être as-tu besoin d'aide?  
Téléphone n° 147  
SMS au 147  
[www.147.ch](http://www.147.ch)  
C'est pour les dons 00-3100-4  
projuv.ch

## Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 12 août

10h Culte à la Blanche Eglise avec Sainte-Cène Marie-Laure Krafft Golay. C'est son dernier culte officiel en tant que pasteure de la paroisse.

A l'issue du culte, apéritif.

Cantiques : 21-05, 8, 47-08, 62-43, 47-12

Lectures bibliques

- 1 Rois 3.4-14 interlude / Mt 13.44-46 interlude

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay - 032 315 11 53

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 12 August

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Karin Schneider (Musik), Jolanda Hermoso (Kollekte), Pfrn. Brigitta Stoll. Pikettendienst

3. bis 19. August: Pfrn. Brigitta Stoll (Tel. 076 419 36 03).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 12 août

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 14 août

10h30 Messe à Mon Repos

Dimanche 19 août

10h Messe de l'Assomption à l'église paroissiale

Dimanche 26 août

10h Célébration œcuménique à Nods dans le cadre de la fête villageoise (pas de célébration à La Neuveville)

Catéchèse

Présentation du programme de catéchèse aux parents des enfants de 3H à 11H le vendredi 24 août 2018 à 20h à la salle de paroisse (Mornets 15).

Sortie des aînés

Comme chaque année, une magnifique sortie est prévue pour nos aînés. Elle aura lieu le mercredi 12 septembre 2018. Inscriptions jusqu'au 29 août 2018 au secrétariat de La Neuveville (032 751 28 38) ou à celui de Bienne (032 329 56 01). Venez nombreux !

La Parole autour d'un café

Invitation à partager la Parole autour d'un café chaque vendredi à 9h à la salle du conseil de paroisse, Mornets 15, La Neuveville et chaque dernier vendredi du mois à 9h au restaurant du camping de Prêles.

Pas besoin de vous inscrire. Bienvenue à toutes et à tous dès le 28 septembre 2018.

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

[www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville](http://www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville)

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 12 août

Culte à Diesse, 10h

Dimanche 19 août

Culte à 9h15 à Nods

8ème édition de la Course de la Solidarité

Vendredi 17 août 2018 à Prêles

Contact

Vice-président : M. Philippe Niederhauser / 032 315 19 43

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)

### Paroisse de Nods

Vendredi 17 août

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 19 août

9h15, culte Nods, cène

Vendredi 24 août

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 26 août

10h, culte Nods

Célébration œcuménique

Fête villageoise

Contacts

Pasteur : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - [solveig.p.a@bluewin.ch](mailto:solveig.p.a@bluewin.ch)

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - [noverraz.plagne@swisslogique.ch](mailto:noverraz.plagne@swisslogique.ch)

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - [arosun@worldcom.ch](mailto:arosun@worldcom.ch)

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Pas d'informations reçues

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - Tél : 032 751 36 65

### Eglise Adventiste - Services à Bienne

Pas d'informations reçues

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

### Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

[info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi

de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38

ou par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Site Internet : [www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville](http://www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville)

### Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

Tél. 032 751 49 49

## Agenda / Musées

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 8 avril

au 28 octobre 2018. Ouvert tous les samedis et dimanches

de 14h30 à 17h30, du 17 juin au 9 septembre 2018.

Exposition temporaire "Collection 2000-2017 ou la vie privée des

objets dans les musées"

Visites guidées sur demande. Renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition temporaire «Ernst Geiger (1876-1965) et le Fornel».

Ouvert tous les samedis et les dimanches de 13h30 à 17h,

du 6 mai au 28 octobre 2018.

Visites guidées sur demande. Rens. tél. 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) - [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

### Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h,

chemin de la Raïsse 3 : Reprise le lundi 20 août.

[mosaïque.jospace.ch](http://mosaïque.jospace.ch)

# Pouvoir tout dire et être écouté

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)



Tel 143  
La Main Tendue

### Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.



Paralyse



Troubles de la vue



Troubles de la parole

144

Numéro d'urgence

[www.attaquocerebrale.ch](http://www.attaquocerebrale.ch)



Fondation Suisse de Cardiologie

Téléphone 031 388 80 80  
CP dans 10-65-9

Consultez gratuitement la Feuille officielle [www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)